

qu'il appelle le *traitement abortif et méthodique* du bubon et des autres gonflement aigus et sous aigus des glandes de l'aîne et de la cuisse. Chacun de ceux, observe-t-il, qui ont eu beaucoup à faire avec cette maladie connaissent les difficultés et quelquefois même les dangers auxquels elle peut donner naissance et ne peut que désirer un moyen qui pourrait prévenir la suppuration et ses ennuyeuses conséquences. Engagé dans la division Hebra de l'hôpital pendant plus de vingt ans, le Dr. Zeissl rechercha toujours ce moyen et tira des avantages remarquables de l'application de l'acétate de plomb, comme recommandée par Behrend et Cooper. En 1869, il fut mis à la tête des Salles Syphillitiques dont quelques-unes avaient la réputation d'être tenues dans des conditions très saines.

Il ne fut pas longtemps à s'apercevoir que ces conditions hygiéniques agissaient d'une manière très funeste sur les bubons ouverts qui devenaient affreusement gangréneux. La proximité de ces salles de celle des morts semble être une cause de leur insalubrité ; et afin d'éviter le contact des surfaces blessées avec l'atmosphère infectée, on tenta l'expérience d'ouvrir les bubons sous l'eau et ensuite de les fermer avec un bandage hermétique. Dans quelques cas l'union primaire eut lieu, mais dans plusieurs autres la cavité se remplit et la peau couvrant l'abcès devint si mince, en dépit de toutes les mesures préventives, qu'à la fin il fallut y faire encore une ouverture considérable, soit par des instruments tranchants ou par des caustiques. Ni l'attention portée à la propreté et à la ventilation, etc., ni l'application de l'acide carbolique suivant le plan de Lister ou d'autres ne réussirent à amener la cicatrisation prompte de tels ulcères.

L'auteur n'entreprenait plus aucune opération sur ces glandes enflammées sans crainte et tremblement, tellement qu'à la fin il prit la résolution de traiter ces bubons avec le plomb qu'il avait trouvé si utile dans la pratique privée, et de ne les ouvrir qu'exceptionnellement. Ce traitement a maintenant été poursuivi pendant deux ans de la manière suivante : Lorsque, au premier examen du patient, on peut